



# PORT des BARQUES

**6 septembre 2025**

Réservation des places pour le Forum des Associations du 06/09/25 de 9h00 à 17h00.

Bonjour à toutes et tous,

Comme les années précédentes, en collaboration avec la Mairie et le Service Technique de la Mairie,

le Club Informatique prend en charge l'organisation du prochain Forum des Associations, le 06/09/25 de 9h00 à 17h00 à la salle polyvalente (complexe sportif).

Nous vous rappelons que le Forum est un formidable outil, qui permet à chaque association de:

- 1: Mieux se faire connaître.
- 2: Présenter ses activités.
- 3: Augmenter le nombre de ses adhérents.
- 4: Trouver de nouveaux bénévoles.

Nous vous demandons de réfléchir à une démonstration de votre activité de (2 x 30 minutes matin / après-midi), afin d'animer le forum et de présenter de manière concrète votre association.

Il n'y aura pas de réunion sur ce sujet .

Vous avez des questions... Posez les:

\*par Mail : [clubinformatiquepdb@gmail.com](mailto:clubinformatiquepdb@gmail.com)

\*Par téléphone : 07 81 15 98 69 ou 07 81 28 95 23 n'hésitez pas à laisser un message.

Les dossiers doivent être déposés complets dans la bannette du club informatique à la mairie.

Club informatique

## Règlement Intérieur

**ART N°1** : Le Forum des Associations est ouvert et gratuit, pour toutes associations assujetties à la loi 1901.

**ART N°2** : Le Forum des Associations est ouvert à toutes les associations loi de 1901 non **culturelles ni politiques**.

**ART N°3** : Pour les associations dont le siège social n'est pas sur la commune de Port Des Barques, l'inscription est soumise à une étude de non concurrence. L'association ne doit en aucun cas proposer des activités similaires aux associations existantes sur la commune de Port Des Barques.

**ART N°4** : L'organisateur " CLUB INFORMATIQUE DE PORT DES BARQUES " se décharge de toute responsabilité aux droits de diffusion audio et vidéo des associations au sein dudit forum, Préalablement, chaque association doit se mettre en conformité individuellement avec la législation en vigueur.

**ART N°5** : Assurance : chaque demande d'adhésion doit être accompagnée d'un duplicata d'attestation d'assurance couvrant au minimum la responsabilité civile de l'association à la date du forum.

**Date limite d'inscription 23/08/2025**

**En signant, vous certifiez être en parfaite adéquation avec le règlement intérieur du Forum des Associations de Port Des Barques.**

**Mention manuscrite " lu et approuvé " avec la signature du Président ou Présidente :**

**DATE :**

En l'absence de proposition, le Club informatique se chargera d'une petite restauration sur place.

Afin d'évaluer les besoins, merci de préciser:

Nom de l'association :

Nombre de sandwiches :

Proposition : sandwiches jambon/beurre ou mayonnaise + sachet individuel chips = 4 €

sandwichs rillettes/cornichons + sachet individuel chips = 4 €

Chips (sachet individuel) = 0.50 €

Eau minérale (petite bouteille) = 0.50 €

Nous attendons les autorisations pour la vente de boissons alcoolisées:

(bières, vins, apéritif...)

**EN MAJUSCULE SVP**

**Date limite d'inscription : 23 août 2025**

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

NOM DE L'ASSOCIATION : \_\_\_\_\_

TÉL : \_\_\_\_\_

**MAIL EN MAJUSCULE :**

\_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

NOMBRE DE TABLES \_\_\_\_\_ NOMBRE DE MÈTRES \_\_\_\_\_

AVEZ-VOUS BESOIN D'ÉLECTRICITÉ : OUI  / NON

LE SIÈGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION EST-IL À PORT DES BARQUES : OUI  / NON

SI NON, ADRESSE DU SIÈGE : \_\_\_\_\_

ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION \_\_\_\_\_

SOUHAITS PARTICULIERS :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_